



Mon véhicule est considéré détruit..

Par Bichon02

Bonsoir à tous, j'ai 'malheureusement' besoin de vos services..

Mon problème est que j'ai acheté un véhicule (à monsieur X) en janvier 2012 dans le 49 à un particulier, j'ai ensuite voulu faire ma carte grise dans le 72 et l'on m'apprend qu'un dossier est déjà en cours dans le 49 car Monsieur X n'a pas fait le changement de propriétaire.

La les problemes commencent, monsieur X à acheter la voiture à madame Y qui lui a vendu sans barre la carte grise. Mais Madame Y a signalé à la préfecture le changement de carte grise

Monsieur X Ma vendu la voiture au nom de madame Y (je pensé que la voiture appartenez à sa femme ou sa mère) - donc faux et usage de faux.

La gendarmerie à mené une enquête pour retrouver monsieur X car biensur je n'est pas son nom ni adresse..

Depuis plus de nouvelle, toujours pas reçu ma carte grise et je roule toujours avec ce véhicule avec seulement le talon de la carte grise et un papier de la préfecture indiquant que le dossier est en cours de transfert.

Déjà contrôlé plusieurs fois par les forces de l'ordre sa n'à pas posé de probleme.

Mais aujourd'hui je me suis fait contrôler donc avec le papier de la préfecture et sans contrôle technique ne pouvant pas le passé car pas de carte grise et la le policier me dit que ma voiture est declare détruite et que je ne peut rouler avec et quelle devrait être immobilisé...il me fait une fleur est me laisse repartir sans même un pv pour défaut de contrôle technique (merci monsieur l'agent :-D)

Ma ou plutôt mes questions sont :

- Comment faire pour sortir de ce cauchemar ?
- Comment et par qui pourrais-je avoir une autorisation de rouler
- par quel miracle mon véhicule s'est retrouvé ' détruite ' ?
- Dois je porte plainte contre monsieur X ?
- mon assurance fonctionne t elle?

Merci d'avance pour vos réponses :-)

Par Bichon02

Personnes me m'indique la démarche à suivre? Je suis vraiment dans le pétrin alors que je suis victime et le vendeur lui coule des jours heureux! :-)